



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

carte européenne de stationnement

Question écrite n° 92206

Texte de la question

M. Jean-Claude Bois appelle l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur la situation des autistes et de leur famille. L'association Autiste du Pas-de-Calais réclame, en effet, le droit pour toute personne autiste de disposer d'une carte d'invalidité permettant ainsi à sa famille de stationner plus facilement. Aujourd'hui, des macarons, bientôt appelés carte européenne de stationnement, sont attribués aux personnes gravement autistiques et à certains handicapés mentaux comme ceux atteints de la maladie d'Alzheimer. Cette carte offrirait le droit au stationnement, sans évidemment les autres avantages accordés aux personnes invalides à 80 %, et serait octroyée sur décision médicale. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bois](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92206

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 avril 2006, page 4133